

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

ETUDES ET PROJETS NEUFS - RÉHABILITATION DE L'ANTENNE DE CHAURAY DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE AUGUSTE-TOLBECQUE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

ETUDES ET PROJETS NEUFS - RÉHABILITATION DE L'ANTENNE DE CHAURAY DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE AUGUSTE-TOLBECQUE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen de la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 20 mars 2000, l'école de musique de Chauray a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais avec date d'effet au 1^{er} juin 2000 : elle constitue désormais l'antenne Jean Deré du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) Auguste Tolbecque.

Ayant connu une augmentation d'activité au fil du temps, les activités du CRD se sont étendues et occupent aujourd'hui également des bâtiments communaux à proximité du bâtiment principal et historique.

Cet éclatement pose des problématiques fonctionnelles, d'accessibilité PMR et de sécurité. En outre, le bâtiment principal, bien que dans un état correct, ne répond plus au besoin du CRD. De même, le site ne répond plus non plus aux réglementations, recommandations et enjeux environnementaux qui encadrent de nos jours les pratiques d'enseignement.

Aussi, a minima, une réhabilitation visant une remise à niveau réglementaire et environnementale semble nécessaire pour le site.

Pour en définir les contours, l'entreprise SETIM (79) a été missionnée le 19 juin 2024 dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour proposer des scénarios et réaliser un programme.

Le scénario retenu et sa déclinaison en programme détaillé fonctionnel et technique intègre les réglementations ERP, les économies d'énergies, l'aspect qualitatif du lieu, ses fonctionnalités.

En plus de recentraliser les activités des annexes dans le bâtiment principal, impliquant une extension de celui-ci, il comprend une augmentation de surface nette dans l'optique d'un accroissement d'activité futur.

Le coût des travaux est estimé à 1 200 000 euros HT, valeur mars 2025, hors foncier, mobilier, matériel.

Le montant de l'opération est évalué à 2 040 000 euros TTC, intégrant les travaux, les frais de prestations intellectuelles, les différents frais annexes, aléas, révisions/actualisations...

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme et l'enveloppe affectée aux travaux soit 1 200 000 € HT (valeur mars 2025) hors honoraires et autres frais, et le montant de l'opération de 2 040 000 € TTC (hors foncier, mobilier, matériel) ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées auprès des services de l'Etat et des collectivités concernées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claire RICHECOEUR

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué